

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 AVRIL 2021

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Gérard ANDRIEUX
Mme Jaqueline BATIME
M. Thierry CHARBONNAUD
M. Christophe CHOPINET
M. Jean-Charles DOBY
M. Jean-Noël GUEDON

M. Mathieu LABROUSSE
M. Bernard LEGERON
M. Jean-Luc MARTIAL
M. Philippe TEXIER

CDC DU ROUILLACAIS

M. Rodolphe PREVOST
M. Jean-Marie GASCHET

M. Michel GOYON
M. Fabrice BERTRAND

CA DU GRAND COGNAC

M. Jacky PLANTIVEAU

CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE

M. Jean RAINETEAU

DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

GRAND ANGOULEME

M. Hervé GUICHET
M. Lionel FERRAND

Mme Eliane REYNAUD

CA DU GRAND COGNAC

M. Philippe MARECHAL

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur
Mme Corinne GUERIN, Secrétaire

ETAIENT EXCUSES

DELEGUES SUPPLEANTS

CDC CŒUR DE CHARENTE : Mme Corinne JOUBERT

Séance ouverte à 18H15

CR 20

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 03 2021

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le compte rendu du Comité Syndical du 24 03 2021.

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations
 1. Création d'un poste d'adjoint technique
 2. Convention COSEA-Avenant N°02-continuité Nouère
- Questions diverses :
 - Retour sur rendez-vous avec CDC Rouillacais
 - Travaux post crues
 - Travaux continuité sur la Nouère
 - Travaux hydromorpho
 - AAP Région Nouvelle Aquitaine
 - Etudes DIG-PPG-état d'avancement
 - Mesures compensatoires SAFT/ACC
 - Instrumentation cours d'eau (PAPI)

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Président informe de la création d'un poste d'adjoint technique pour pérennisation du poste d'encadrant technique – 35 h/semaine missions : encadrer le chantier d'insertion et renforcer l'équipe technique - par mutation, détachement ou recrutement direct - embauche 14 mai 2021. Cela avait été acté lors du comité syndical du 24 février dernier. La procédure de recrutement a été lancée.

Après mise en ligne de l'offre sur Emploi Territorial le 2/03/2021 :

- 3 personnes ont candidaté, un candidat n'a pas été retenu.
- 2 personnes ont été convoquées à un entretien le 08/04/2021.
- 1 personne a trouvé un autre poste et 1 s'est présentée : M. Paul BUSSEROLLE actuellement en CDD au SyBRA depuis le 13/05/2019.
- Un jury s'est réuni pour rencontrer M. BUSSEROLLE composé de M. DOBY, M. ANDRIEUX, Maxime JOUHANNAUD et Victor HORTOLAN.

M. DOBY indique que M. BUSSEROLLE encadre le chantier d'insertion et renforce l'équipe entretien depuis 2 ans en CCD au sein du SyBRA. L'agent se plaît à ce poste, nous sommes satisfaits de Paul BUSSEROLLE de par sa connaissance et son travail. L'agent souhaite évoluer et passer des concours.

M. TALLON indique que ce poste est un recrutement direct en tant qu'adjoint technique stagiaire car l'agent n'a pas de concours.

M. FERRAND indique que l'on aurait pu présenter l'agent avant le vote.

M. TALLON indique que l'agent pourra être présenté lors d'un prochain comité ainsi que le CIDIL.

M. TEXIER indique que l'agent a fait ses preuves et pérenniser son poste est une preuve de confiance en l'agent.
M. GUICHET demande si le recrutement est prévu au 14/05/2020 ?
M. TALLON indique que c'est une erreur c'est bien le 14/05/2021 la prise du poste.

M. Le Président demande de voter pour la création de ce poste.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- la création du poste d'adjoint technique stagiaire en charge de l'encadrement du chantier d'insertion et de renforcer l'équipe entretien à l'échelle C1 échelon 1 au 14/05/2021.
- de modifier le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tous documents nécessaires à ce recrutement.

AVENANT 2 CONVENTION COSEA TRAVAUX CONTINUITÉ ECOLOGIQUE NOUÈRE

Monsieur le Président informe que deux conventions sont en cours avec COSEA, concernant les points suivants :

- Mesures compensatoires sur le cours de la Nouère (convention signée en 2018, Avenant 1 fin 2019)
- Mesures compensatoires sur le cours de la Boème (abandonnée)

Il est proposé de reconduire par un avenant (n°2) la convention avec COSEA pour les mesures compensatoires engagées sur la Nouère aval (continuité écologique) jusqu'à fin 2021.

Mme REYNAUD demande pourquoi la convention sur la Boème a été abandonnée ?

M. TALLON indique que la totalité du linéaire à compenser par COSEA est à ce jour compensé et le site de Nersac n'a pas été retenue par COSEA.

M. Le Président demande de voter pour l'avenant 2 à la convention COSEA pour les mesures compensatoires sur la Nouère.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'avenant 2 à la convention COSEA pour la réalisation des travaux de continuité écologique de la Nouère.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer cet avenant 2.

RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS AVEC LA CDC DU ROUILLACAIS

Rdv LE 7/04/2021.

Une demande a été faite pour qu'une information sur les travaux réalisés soit faite aux communes et aux EPCI.
Présentation à l'EPCI des travaux qui seront réalisés sur 10 ans.

M. RAINETEAU demande si les comptes rendus du SyBRA peuvent être mis sur le site de la commune de Montignac-Charente.

M. TALLON indique que tous les comptes rendus sont sur le site du SyBRA : www.rivieres-angoumois.fr et qu'ils peuvent être récupéré par la commune si elle le souhaite.

M. TEXIER ET M. MARTIAL indiquent que les communes peuvent mettre le lien du site du SyBRA pour ainsi consulter les comptes rendus.

Mme REYNAUD demande si des articles du SyBRA pourront être mis dans les revues municipales.

M. DOBY indique que les communes/EPCI où les travaux seront réalisés seront informés et destinataires d'articles, en fonction des travaux et des actions.

TRAVAUX POST CRUES

Travaux après inondations de février (dépôt de sédiments, détournement des ouvrages...)

CHARRAUD : Breuty - 40 cm niveau d'eau au niveau du panneau 30 en février dernier.



Demande de la dotation solidarité événements climatiques faite auprès de la Préfecture (délibération 04/24-03-2021) : 30 % des travaux HT éligibles. Pas de réponse pour l'instant de la Préfecture sur la demande de subvention mais une visite sur site des services avant travaux.

BOEME : La Couronne à EMMAUS

Problématique observée : renard hydraulique en rive droite sur piétement de l'ouvrage. Cette brèche sur le génie civil risque de déstabiliser le pied de l'ouvrage et le rendre par conséquent vulnérable lors d'une prochaine crue.

Désignation des travaux à réaliser :

- Amenée de 50 tonnes de matériaux (argile, remblai inerte, blocs calcaire, terre végétale) sur site
- Décapage d'une partie de la berge pour accéder au renard hydraulique
- Dépose des pierres maçonnées (chapeau notamment)
- Mise en place mécanique des matériaux pour combler la brèche
- Pose d'un géotextile
- Repose des pierres maçonnées

- Petite maçonnerie pour étanchéfier
- Remise en état de la berge ouverte et ensemencement

M. GUICHET demande si une convention a été signée avec le propriétaire.

M. TALLON indique que l'arrêté préfectoral nous couvre pour les travaux d'urgence et que les propriétaires ont été rencontré et informé au préalable.

BOEME : Nersac

Problématique observée : brèche ouverte en rive gauche sur piètement de l'ouvrage et déversoir. Cette brèche et fissures sur le génie civil risque de déstabiliser l'ouvrage et le rendre par conséquence vulnérable lors d'une prochaine crue.

Désignation des travaux à réaliser :

- Amenée de 10 tonnes de matériaux (blocs calcaire, terre végétale) sur site
- Dépose des pierres maçonnées, élargissement des fissures sur génie civil
- Mise en place des matériaux pour combler la brèche
- Renfort de la structure du déversoir (moellon et béton liquide)
- Repose des pierres maçonnées
- Petite maçonnerie pour étanchéfier et reprise des côtes de déversement du déversoir
- Abattage préventif des deux frênes menaçant de tomber sur l'empellement
- Remise en état de la berge ouverte et ensemencement

BOEME : AUGUY

Problématique observée : débordements observés sur piètement de l'ouvrage en rive droite. Cette brèche sur le génie civil risque de déstabiliser le pied de l'ouvrage (contournement) et le rendre par conséquence vulnérable lors d'une prochaine crue.

Désignation des travaux à réaliser :

- Amenée de 20 tonnes de matériaux (grave-calcaire 0-150) sur site
- Décapage d'une partie de la berge pour accéder au piètement
- Dépose des pierres maçonnées (chapeau notamment)
- Mise en place mécanique des matériaux pour combler la brèche
- Repose des pierres maçonnées
- Petite maçonnerie pour étanchéfier
- Remise en état de la berge ouverte

TRAVAUX CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LA NOUERE – POINT D'ÉTAPE

CHEVAVON à Linars :

- Élargissement du lit mineur
- Création de berges

Le marché a été stoppé car l'entreprise n'avait pas mis de filtres à matières à suspensions (MES) : enquête de l'OFB en cours.

M. FERRAND demande si un écrit a été fait.

M.TALLON indique que des mails et comptes rendus ont été faits à l'entreprise et maître d'œuvre. Les services de l'état ont également été prévenus. C'est l'entreprise et le maître d'œuvre qui sont en cause.

VIGERIE MOULEDE :

Colmatage du bief sur une partie (500 m3 d'argile sur 30 à 40 cm)

FONTGUYON :

Complément par suite des inondations

Plantations



MAINE BRUN :

Renaturation de la Nouère

Travail sur l'ouvrage de répartition

Reméandrage sur la partie aval

M. PLANTIVEAU indique que cela permettra d'éviter l'érosion de la route.

M. TALLON indique que la Nouère forme un U et ces travaux permettront de redonner au cours d'eau la forme d'un S.

M. PLANTIVEAU demande s'il faut revoir les propriétaires ?

M. TALLON indique que des conventions ont été signées avec les propriétaires avant travaux et sont contacté au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

MARTEAU :

Quelques problèmes actuellement pour contacter le propriétaire : fin juillet

TRAVAUX HYDROMORPHOLOGIQUES

BOEME :

Travaux partie amont de la Boème au Moulin du Duc

Garder 1 partie peupleraie

Contact avec le propriétaire de la rive gauche : 1^{er} contact bon. Un 2^{ème} rdv est envisagé

DIG en cours

Devis de l'entreprise à venir

BUT : atténuer le risque inondation sur le bourg de Mouthiers car le niveau de la Boème monte et baisse très vite.

M. CHARBONNAUD Débordement sur les champs également

M. TEXIER indique que l'échange a été bon avec les propriétaires. On est optimiste dans les négociations. Le propriétaire qui nous a contacté pourra expliquer à d'autres propriétaires pourquoi il souhaite de l'eau sur ces parcelles.

M. DOBY avancement favorable. Ce sera une référence pour certains points difficiles.

AAP REGION NOUVELLE AQUITAINE CONTINUITE ECOLOGIQUE

Dépôt du dossier de subvention le 25/03 à la Région.

DIG reçue de la Préfecture le 2/04

Projet sur les ouvrages de la Touvre : 1,4 millions d'euros

M. LABROUSSE demande si 2 dossiers séparés ont été faits.

M. TALLON répond que oui.

Une rencontre avec les propriétaires des ouvrages doit être faite (explication du projet, procédure pour juin/juillet).

M. CHOPINET indique que dans ce cadre d'appel à projet, les propriétaires n'auront pas d'argent à déboursier.

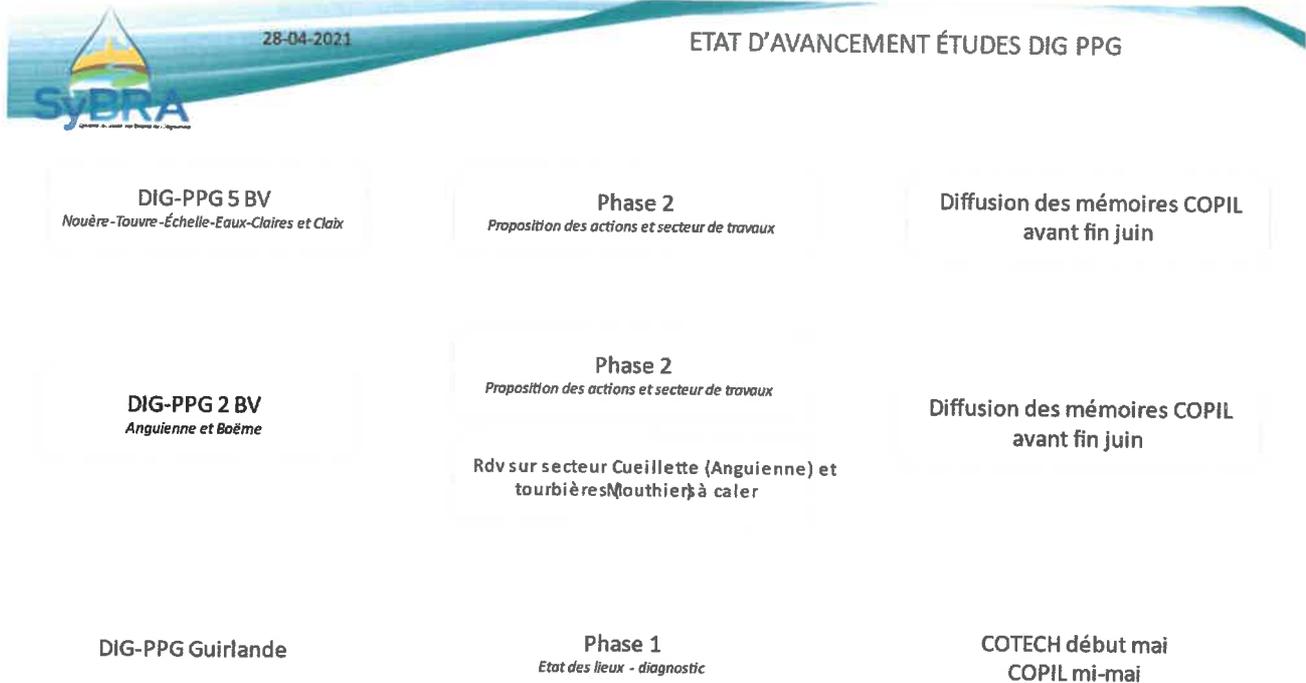
M. ANDRIEUX indique que pour les travaux de continuité écologique de la Nouère ce n'est pas pareil.

M. FERRAND demande pour la TVA sur les travaux de 1.4 millions reste à la charge du syndicat.

M. TALLON indique que le syndicat récupérera par le biais du FCTVA une partie de la TVA à charge sur ces travaux (environ 15 % 2 ans après).

M. FERRAND dit que les 5 % restants peuvent pénaliser d'autres projets.

ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES DIG PPG



M. PLANTIVEAU demande si l'état des lieux concerne toute la GUIRLANDE

M. TALLON répond que c'est à l'échelle du bassin versant. Les enjeux concernent les milieux aquatiques, le risque inondation, l'eau potable et la profession viticole très présente sur ce bassin.

MESURES COMPENSATOIRES SAFT/ACC

Agrandissement de l'usine, la SAFT doit compenser par l'achat de parcelles en zones humides. Le SyBRA accompagne techniquement la compensation (rôle de conseil).

7 sites leur ont été proposés.

1 site sur la Boème dans les tourbières a été retenu.

Une étude hydraulique va être mise en place par ACC avant travaux.

M. ANDRIEUX demande qu'elle ait la position juridique du syndicat dans ce dossier.

M. TALLON indique que le syndicat a un rôle de conseiller technique, et d'accompagner la SAFT/ACC pour le choix d'un cabinet d'études (cahier des charges, choix de l'entreprise, aide à la convention, suivre les travaux) et à la réalisation des travaux.

Mme REYNAUD demande si le SyBRA est rémunéré.

M. TALLON indique qu'une convention a été signée avec un taux horaire indiqué et un maximum de 25 jours (9 réalisés actuellement).

M. CHARBONNAUD demande les conséquences pour les autres propriétaires si les travaux sont réalisés ?

M. TALLON indique que le changement se situe uniquement sur la parcelle du propriétaire et qu'il ne doit pas y avoir d'impact sur les autres propriétaires du secteur. Cette étude pourra également nous servir pour de prochains travaux sur le cours d'eau.

INSTRUMENTATION COURS D'EAU (PAPI)

2 stations limnimétriques existantes sur la Boème.

3 stations vont être installées : 2 sur l'Anguienne et 1 sur l'Echelle

Ces stations nous serviront pour la prévention du risque inondation, la connaissance du milieu et déclencher des interventions.

M. LABROUSSE indique qu'il existe également le site VIGICRUE.

Mme REYNAUD demande où sera installée la station sur l'ECHELLE.

M. TALLON indique que le point exact n'est pas encore déterminé. Nous privilégierons une parcelle communale dans la mesure du possible (TOUVRE, GARAT).

DEPART DE M. PREVOST : 19 h 55

M. CHARBONNAUD demande si c'est la même installation sera mise sur la CHARRAUD.

Mathieu TALLON indique que non, la station de la Charraud, suivie par la DREAL Nouvelle Aquitaine, est une station débitmétrique.

Le prix des installations (3 stations et 50 échelles) : 42 000 € HT

21 000 € HT sont pris en charge par le Fonds BARNIER (fond PAPI-Etat).

La Région peut subventionner à hauteur de 20 % dans le cadre instrumentation suivi des milieux. Une demande sera faite dans ce sens.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Bureau syndical risque inondation : mercredi 05/05 à 18 h 00

Bureau syndical et comité syndical : courant juin

COTECH Guirlande le 19/05 à 9 h00 au SyBRA et en visio

COTECH Anguienne Boème

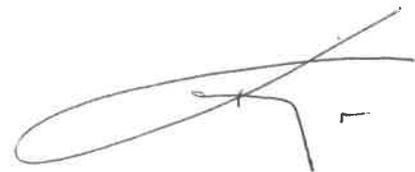
COPIL 5 BV

M. GUICHET indique que les journées de la Touvre (les 22 et 23/05) sont annulées et reportées en 2022.

M. GUICHET propose son aide à la Fédération de pêche sur la question de la saprolégniose, actuellement suivie par la fédération.

Séance terminée à 20 h 05

(28 20)



Le Président,
Jean-Charles DOBY

